

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 février à 20h30 à la salle culturelle de Sartilly

Ordre du jour du conseil

- 1 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération – Compétence « Gendarmerie »
- 2 - Admission en non-valeur
- 3 - Harmonisation des produits des concessions cimetières dans le budget communal
- 4 - Ouverture de crédits dans la cadre des missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement foncier
- 5 - Choix du bureau d'études pour la réalisation des relevés topographiques dans le cadre du projet de territoire
- 6 - Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux connexes à l'aménagement foncier des parcelles de Sartilly-Baie-Bocage et de Bacilly
- 7 - Fixation des tarifs et principes d'utilisation de la salle culturelle – Sartilly
- 8 - Exercice du droit de préemption urbain sur la commune déléguée de Sartilly (parcelle 1AUa)

Questions diverses

Ce conseil sera suivi d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Elle est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il n'y a donc pas d'obligation législative pour la commune de mener un DOB mais une volonté d'informer les conseillers sur la situation financière de la commune avant le vote du budget et de définir les orientations budgétaires.